PRATIQUES AGRICOLES

T3

L'agriculture varoise, avec ses 80.000 ha représente 13 % de la surface totale du département. C'est une activité importante qui concentre 7 500 exploitations, 38 000 emplois et génère près de 610 millions d'euros *(www.ca83.fr).* Si l'horticulture et la viticulture sont ses principales productions, l'élevage, l'apiculture et l'oléiculture viennent compléter ce paysage.

La surface des superficies agricoles et le nombre d'exploitations sont en constante diminution depuis les années 80 dans l'est Var du à l'importante croissance de l'urbanisation et à la forte hausse des prix du foncier. Toutefois, l'intérêt de la préservation de l'agriculture sur le territoire est grand, du fait de l'importance de l'aspect paysager ainsi qu'un retour vers une proximité, un contact entre le producteur et le consommateur par la proposition de produits du terroir de qualité.

En réponse à cette dynamique, l'agriculture s'oriente vers la qualité : preuve en est, les vignobles AOC « Côtes de Provence » ont obtenu une appellation terroir « Fréjus ».

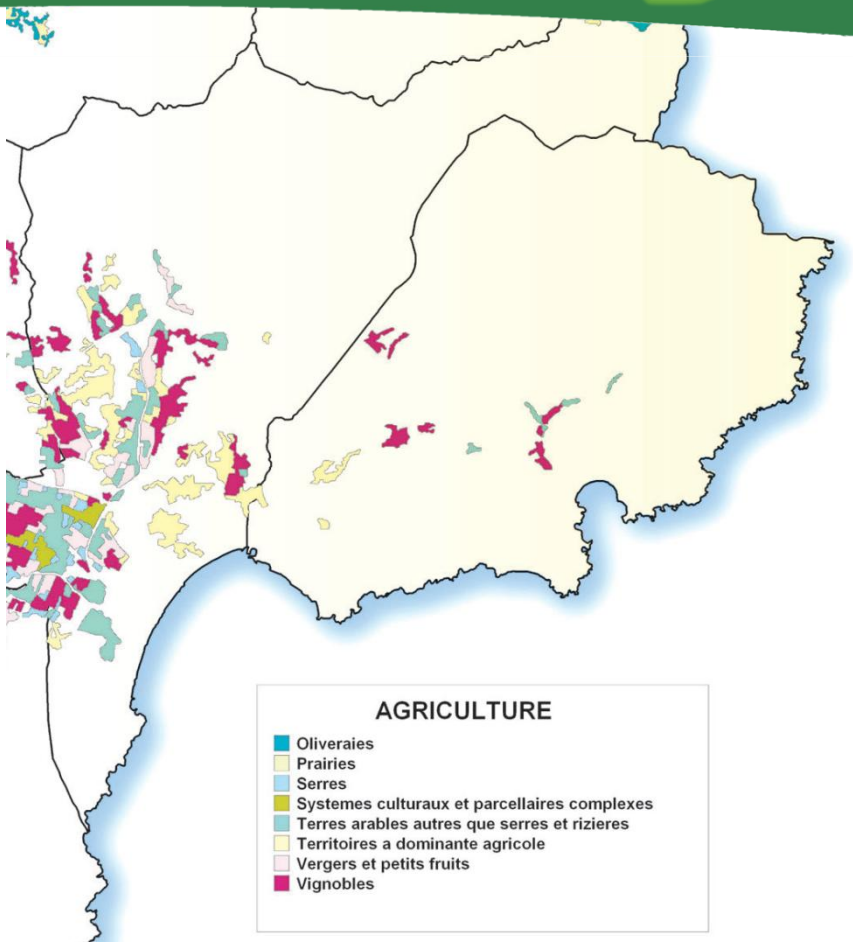

Localisation des terrains agricoles sur Fréjus et Saint-Raphaël
Source : diagnostic du SCOT Var Est

Ce schéma départemental correspond en partie aux caractéristiques du territoire Fréjus-Saint-Raphaël puisqu'on y retrouve de l'horticulture, de la viticulture, de l'élevage et de l'apiculture. Cependant, si les exploitations sont nombreuses et la production forte dans la basse vallée du Reyran et la plaine de l'Argens, elles sont très limitées sur le site. En effet, la topographie, la géologie et la règlementation de l'Esterel ne favorisent que ponctuellement ces activités dans des secteurs stratégiques (topographie et accès favorable, plaine alluviale, présence d'eau...). Bien que marginales, celles-ci méritent tout de même d'être abordées en détail au vu de leur importance dans la gestion des milieux.

L'AGRICULTURE :

Elle a été la principale activité réalisée dans les plaines alluviales situées autour du Massif depuis l'Antiquité, mais au vu du climat, les vignobles ont remplacé peu à peu les cultures céréalières traditionnelles.

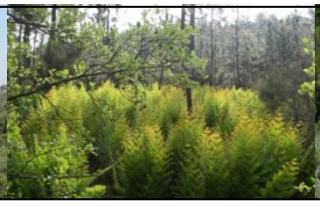

Aujourd'hui, le site Natura 2000 est concerné par 4 exploitations :

Pépinière La Générale des Jardins

Domaines des Hautes Terres et du Petit Gondin

Domaine de la Colle

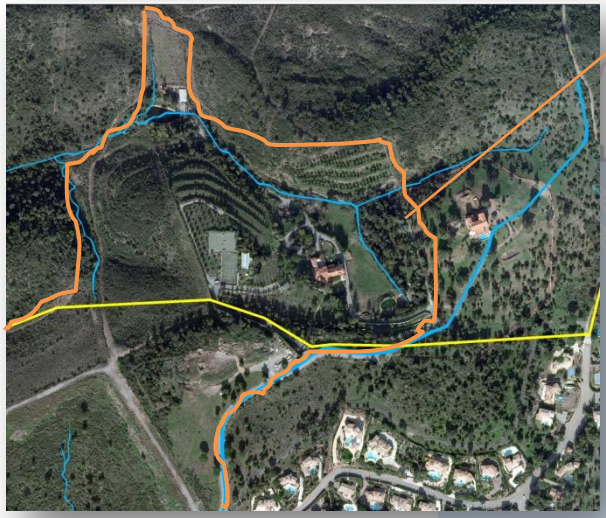

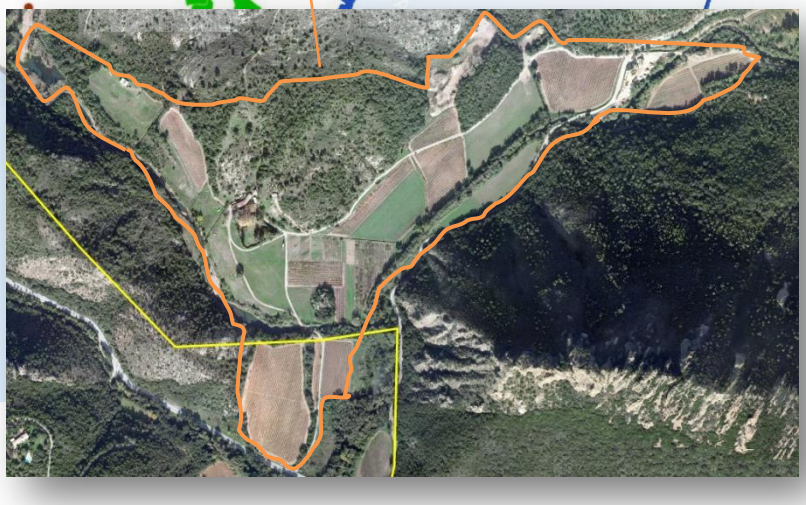

Domaine du Grenouillet

Leur situation, nichée en limite des milieux forestiers, en fait des zones tampon entre les milieux naturels et l'urbanisation, contribuant aux qualités paysagères, à la préservation contre les incendies ainsi qu'à la fonctionnalité écologique du site (zones fréquentées par la faune).

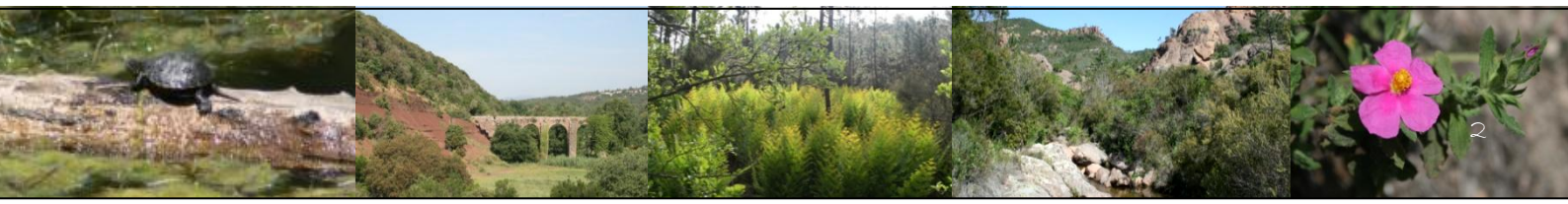

Les exploitations :

L'exploitation de la Générale des Jardins, située sur la commune de Fréjus, est la propriété de monsieur Thomas. Il gère **9 ha de plantations d'arbres ornementaux** destinés à la revente en pépinière et ne reçoit donc pas de public. Il n'utilise pas d'herbicides ni de fertilisants mais il traite les maladies ponctuellement avec des produits homologués quand le seuil de tolérance est dépassé.

Le domaine de la Colle, situé sur la commune de Saint-Raphaël, est la propriété de la famille Sommaruga / Paban / Fernandez depuis 1892. C'est une famille d'agriculteurs qui a longtemps été le plus important vigneron local (a toujours cotisé à la MSA) mais, aujourd'hui, la production n'est destinée qu'à la famille et aux amis. Sur les 27 ha du domaine, seuls **environ 6 hectares sont exploités dont environ 4,2 hectares à l'intérieur du site**. Ces derniers sont répartis ainsi :
- 3,1 ha d'oliviers,
- 0,54 ha de mimosas gaulois greffés (ne peuvent pas se reproduire, ni proliférer),
- 0,55 ha de vergers (arbres fruitiers et vignes à raisins de bouche)

Aucun produit chimique n'est utilisé, le travail est effectué manuellement et l'arrosage se fait au goutte-à-goutte afin de limiter l'utilisation de la ressource en eau.

Le domaine accueille également quelques animaux de ferme (chevaux, ânes et poulailler…) ainsi que quelques ruchers avec lesquels il produit son miel. Il a également eu une activité de chambre d'hôtes pendant de longues années.

Vignes du Grenouillet vues depuis le Rastel d'Agay

Le domaine agricole du Grenouillet, situé sur la commune de Saint-Raphaël, comprend 40 hectares **dont environ 30 sont à l'intérieur du périmètre Natura 2000**. Propriété de la famille Rothstein depuis 1953, l'exploitation a été confiée à un couple d'agriculteurs jusqu'à janvier 2009, lors de leur départ à la retraite. Sur les 20 hectares cultivables, 17 étaient exploités, entièrement gérés en agriculture raisonnée. Depuis, c'est monsieur Rothstein fils qui a repris l'exploitation. Il cultive, avec un employé, 1 hectare de cultures maraîchères, 1 ha de vergers (pêchers, brugnons…) ainsi qu'1 ha de vignes à raisin de bouche et a confié l'exploitation de 7 hectares de vignes à raisins de cuve en fermage à la SCEA La Mourre dirigée par monsieur Gros. Le reste des parcelles cultivables est pour le moment laissé en jachère et fauché par un éleveur d'âne qui récupère le fourrage pour son troupeau.

Monsieur Rothstein a fait le choix de tendre progressivement vers une gestion encore plus respectueuse de l'environnement : il a exclu tout produit chimique de ses cultures maraîchères et l'arrosage se fait au goutte-à-goutte. Il souhaiterait, à terme, gérer les vignes et les vergers à l'identique, mais cherche encore des solutions efficaces. En attendant, les produits phytosanitaires sont utilisés de façon raisonnée.

Concernant les vignes en fermage, elles sont également gérées en agriculture raisonnée et les vendanges sont effectuées mécaniquement afin de ne pas changer trop rapidement le mode de culture étant donné qu'elles viennent d'être reprises ; elles ont notamment reçu en 2009 environ 800 à 900 kg de fertilisant. Toutefois, M. Gros cherche à modérer les produits phytosanitaires qui sont utilisés avec mesure ; pour exemple, ils ne passent que 5 voir 3 traitements contre les maladies et ravageurs dans l'année. Concernant la qualité des vignes, **65 % sont en A.O.C. 'Côte de Provence'.** Les cépages utilisés sont des crus classiques pour réaliser du rosé de Provence : Grenat, Syra, Saint-Sceau, Chasselas, Muscat de Hambourg, Cardinal… Les raisins récoltés sont acheminés rapidement par route en camion et vinifiés au Cannet-des-Maures avec les raisins des autres fermages de la SCEA qui en gère environ 50 ha dont la moitié est concernée par Natura 2000. En effet, **environ 18 ha sont inclus également dans le site de la Plaine des Maures**. La SCEA produit environ **60 000 bouteilles** (500 hectolitres de vin) pour les vignes du Grenouillet qu'elle distribue en France et en Europe, surtout dans des grandes enseignes (Carrefour, Auchan, Leclerc…)

Enfin, **les propriétaires des domaines du Petit Gondin (dit des Hautes Terres) et de la ferme de Valescure**, situés sur la commune de Saint-Raphaël, sont respectivement la société civile d'exploitation agricole (SCEA) luxembourgeoise du Petit Gondin (1997) et la

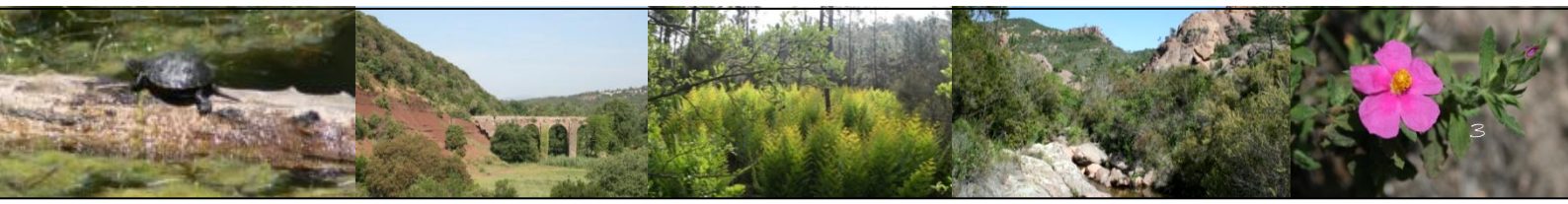

société civile du domaine de la ferme de Valescure (1987). Le co-gérant du premier est domicilié au Royaume-Uni et le gérant du deuxième est monsieur Michel Cottu domicilié à Saint-Raphaël. Ces domaines sont déclarés à la MSA (mutualité sociale agricole) comme exploitants viticoles. Aucun contact n'a pu être pris lors de cette étude pour le premier domaine malgré de nombreuses recherches et la consultation des personnes ressources du monde agricole (SAFER, ADASEA, Chambre d'agriculture, agriculteurs des domaines voisins). Pour le deuxième, M. Cottu a indiqué qu'il était sur le point de partir et de laisser son domaine en gestion à son voisin ou à un refuge pour animaux. L'ONCFS a précisé que les parcelles exploitées ont été entièrement clôturées en 2009 pour les préserver du grand gibier et l'observation de l'ortho-photographie aérienne de la même année permet d'estimer à environ 15 ha la surface de ces parcelles. Ainsi, il s'agit d'un potentiel intéressant en matière de contractualisation future.

Un autre domaine peut être répertorié. Il s'agit du **domaine de la Cabre** qui compte 24 ha répartis entre plusieurs propriétaires. C'est une ancienne exploitation agricole : 30 % du domaine en oliveraies et 10% en maraichage, mais dont il reste, à ce jour, 2 à 3 ha d'olivier disséminés.

Il est à noter que 4 des 5 exploitations sont clôturées (sauf le Grenouillet) et qu'elles ont **plusieurs kilomètres de berges de cours d'eau et des lacs à entretenir** (2 lacs au domaine de la Colle) et qu'aucun impact lié à l'utilisation d'intrants (engrais, pesticides) n'a été détecté dans l'eau des domaines de la Colle et du Grenouillet.

Mesures contre le gros gibier :

La sècheresse qui sévit depuis plusieurs années et l'abandon des emblavures en forêt domaniale, contraignent les populations de grand gibier (sangliers, chevreuils, cervidés) à se rapprocher des plantations où elles consomment les récoltes en abondance et provoquent des dégâts importants.

Pour pallier à ce problème, les domaines ont investi à grand frais dans un dispositif de clôtures électrifiées, subventionnées en partie par l'ONCFS, mais cela ne s'avère pas toujours dissuasif car les animaux continuent à traverser et à s'alimenter des cultures. Les agriculteurs le vivent comme un véritable drame car ils n'arrivent plus à lutter (350 kg de raisin on été récoltés par M. Rothstein en 2009 au lieu de 4 à 5 tonnes et sa récolte maraîchère d'hiver a été entièrement détruite).

Les sangliers peuvent d'ordinaire être chassés à partir du 15 août et des bracelets pour les chevreuils et les cerfs sont attribués chaque année par l'ONF au GIC de l'Estérel (cf. fiche chasse) mais cela ne suffit pas et les agriculteurs essayent de renforcer cette action par un traitement des cultures attaquées avec **un répulsif à grand gibier à base d'extrait d'huile de pin (type Eliosol).**

Ce problème entraîne un véritable **questionnement des agriculteurs sur le devenir de leur exploitation** si une solution efficace n'est pas trouvée rapidement **et l'abandon de leurs exploitations entrainerait une fermeture de milieux favorables à certaines espèces Natura 2000.**

Impacts positifs sur les milieux :

- Cette agriculture raisonnée et de qualité permet le maintien de milieux ouverts favorisant ainsi la biodiversité **(Cistude d'Europe contactées sur les bords du Grenouillet ainsi que dans les vignes du domaine**).
- Rôle important pour la protection contre le risque incendie.
- Zone 'tampon' entre les milieux naturels et l'urbanisation.

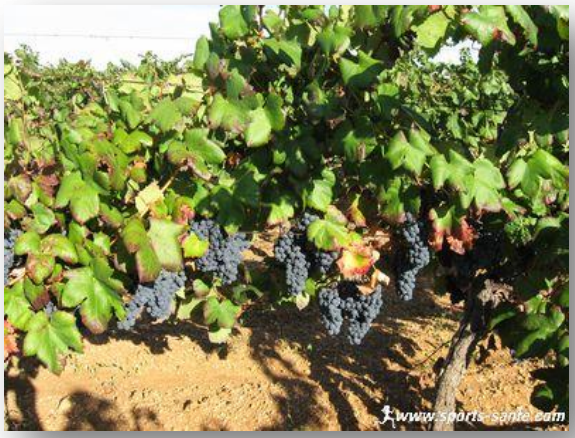

Impacts négatifs sur les milieux :

- L'utilisation d'intrants (engrais, pesticides, herbicides) pourrait entraîner une pollution des eaux et des sols ainsi qu'une contamination de la faune liée (insectes, oiseaux, chauves-souris…) qu'il serait important de surveiller.

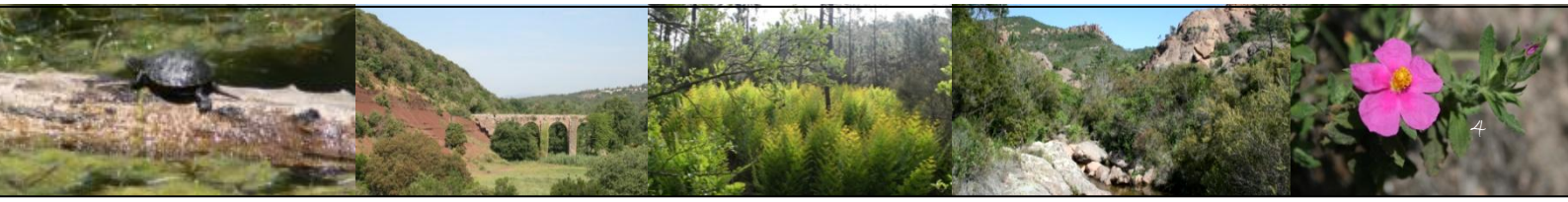

Tendance évolutive :

Les exploitants se sentent menacés par la destruction de leurs récoltes due au grand gibier et bloqués sur les possibilités d'extension au regard du site classé. Toutefois, les différents documents d'aménagements élaborés prônent le maintien de l'agriculture sur le territoire et la charte agricole départementale (élaborée entre le conseil général et les mairies) va également dans ce sens car les différents domaines du site constituent un important patrimoine culturel, traditionnel et artisanal.

Mais, surtout, l'agriculture autour du massif de l'Estérel joue un rôle prépondérant dans la préservation et la gestion des paysages et du patrimoine naturel : elle génère une action permanente de mise en valeur d'un patrimoine et d'un paysage unique et assure une gestion de l'espace. En effet, quand l'activité agricole régresse ou est abandonnée, les paysages se dégradent, les friches gagnent du terrain et les collectivités ont les plus grandes difficultés à entretenir le territoire et à gérer les risques d'incendies dus aux broussailles.

Cependant, pour que l'agriculture conserve uniquement ses aspects bénéfiques sur le site, il faut s'assurer que les méthodes de production restent respectueuses de l'environnement. Dans ce sens, les exploitants présents sur l'Estérel cultivent depuis longtemps leurs terres en accord avec le caractère exceptionnel du site dont ils ont hérité. Le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la non-utilisation de produits chimiques de synthèse sont des pratiques de plus en plus courantes, dans une démarche raisonnée et naturelle. Pour autant, les exploitants ne cherchent pas à se tourner vers l'agriculture biologique certifiée au vu de la complexité des cahiers des charges imposés.

Mais pour pérenniser leur activité sur ce territoire à forte dominante touristique, où l'urbain s'oppose au naturel, ils envisagent de se diversifier en se tournant vers le tourisme rural (gîtes ruraux, ferme auberge) car c'est une source de revenus intéressante et une passerelle entre le monde urbain et le monde agricole.

Ainsi, le domaine du Grenouillet souhaiterait se diversifier avec l'agri-tourisme pour compenser les pertes agricoles dues au grand gibier et, ce n'est encore qu'un projet, dédier 2 parcelles à l'accueil d'un centre équestre d'une vingtaine de chevaux basé sur l'éthologie (dressage doux par la parole).

Les propriétaires du domaine de la Colle, de leur côté, ont entamé toutes les démarche possibles depuis 2003 pour rendre viable leur exploitation en cultivant l'ensemble du domaine ainsi que l'activité de chambres d'hôte dans les fermes et annexes existantes, mais il reste à élaborer un projet qui puisse être accepté par la commission des sites régionale étant donné son emprise intégrale dans le site classé (démarche entreprise sans succès à ce jour).

De plus, les exploitants seraient également intéressés par le développement d'un 'Label Natura 2000' qui permettrait de faire reconnaitre du grand public leur engagement dans la démarche.

L'APICULTURE :

Le Var est le premier département apicole français avec plus de 33.000 ruches exploitées, 185 apiculteurs professionnels et de nombreux amateurs. Au total, on compte 812 possesseurs de ruches sur le département dont 371 transhumants, l'apiculture de loisir s'y étant fortement développée.

Les miels proposés sont de qualité et réputés dans le monde entier. **C'est notamment la grande diversité de plantes aromatiques (plus de 200 espèces), particulièrement adaptées aux terres dures et arides de Provence, qui explique cette typicité aromatique unique au monde.** Pour préserver ce patrimoine gustatif, les « miels de Provence » bénéficient depuis 2005 d'une Indication Géographique Protégée (IGP) qui garantit aux consommateurs l'origine florale et géographique de ces miels. En outre, les miels de Lavande, fleuron des miels de Provence, et les miels "Toutes Fleurs", peuvent bénéficier du "Label Rouge", gage de qualité supérieure. Le Var est également réputé pour la qualité de son pollen (notamment celui du massif des Maures et du massif de l'Esterel, considéré comme un des meilleurs au monde grâce à la grande variété de fleurs méridionales présentes dans ces lieux (*Source : www.visitvar.fr*).

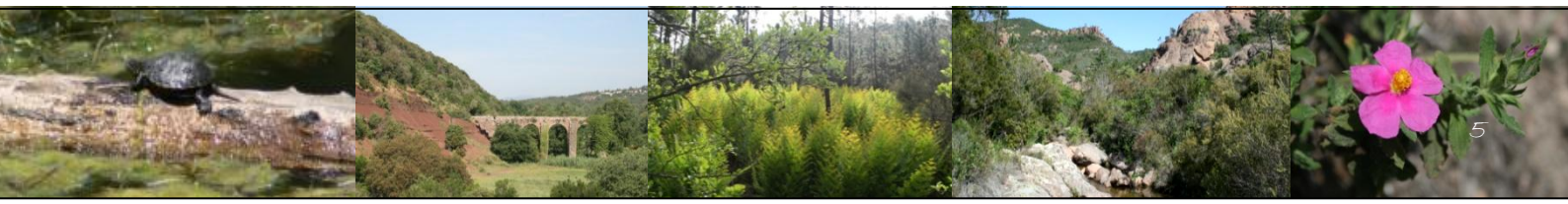

Etat de l'activité sur le site :

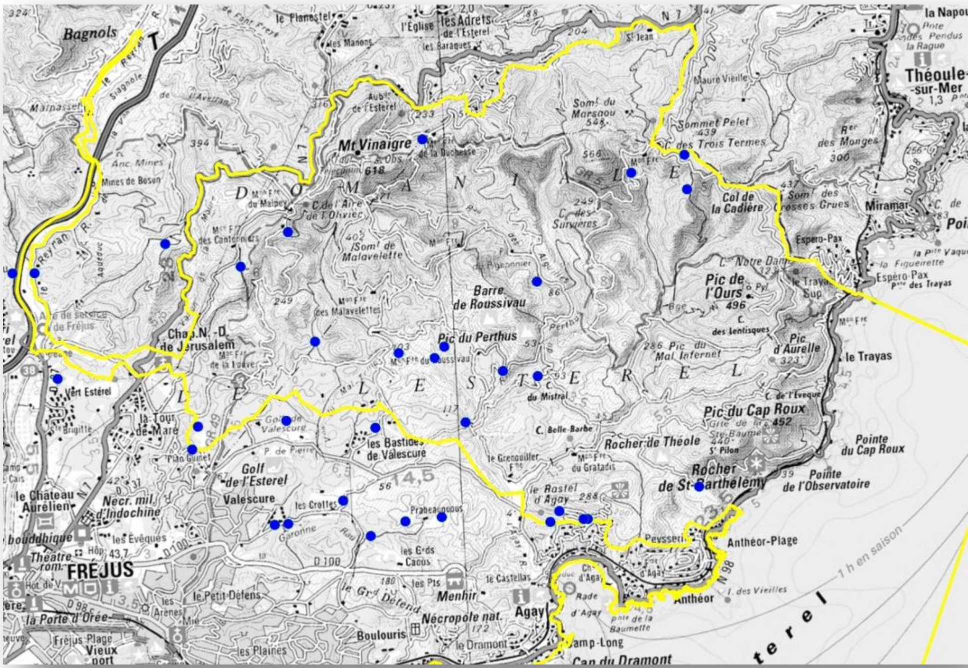

Localisation des ruchers sur le site Natura 2000 de l'Estérel

L'Esterel est un lieu d'hivernage pour de nombreux apiculteurs puisqu'il accueille **plus de 30 ruchers (d'importance variable) provenant de tout le Var, des Alpes-Maritimes, des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de l'Oise et même d'Italie**. A noter que le département du Var est également le plus fréquenté avec la présence de 40 départements différents lors des transhumances. Cet attrait provient de l'importance de la floraison qui s'étend d'automne jusqu'au printemps grâce à de nombreuses espèces (bruyère rose, arbousier, laurier-tin, mimosa, bruyère blanche, lavande, thym). La floraison d'hiver au printemps étant absente sur sol calcaire, l'Esterel présente un atout non négligeable.

Ce sont **environ 1500 ruches** qui sont disséminées à travers le site au gré de l'exposition et des floraisons et suffisamment espacés les uns des autres, l'aire de butinage s'étalant sur 1,5 km. L'emplacement payant (l'ONF perçoit 75 euros pour 50 ruches) ne dissuade pas les apiculteurs désireux d'offrir les meilleures conditions à leurs colonies et d'obtenir l'appellation « Miel de l'Esterel ».

La **présence de ruchers anciens (18-19ème) encore visibles par endroits**, liée à l'ancienne production de cire pour l'église, constitue également un patrimoine rare.

Impacts positifs sur les milieux :

- L'importance des abeilles n'étant plus à prouver concernant la pollinisation, l'impact des colonies sur le site est largement positif sur la dissémination des plantes.

Impacts négatifs sur les milieux :

Néant à ce jour.

Tendance évolutive :

Le nombre de ruchers sur le site est stable car les menaces exerçant une pression sur cette activité sont faibles. En effet, la sécheresse est le principal facteur limitant (en 2007, perte de la moitié des ruches). Des risques plus faibles liés à la faune (blaireau et sanglier occasionnellement) et aux vols de ruches (peu courant du fait de l'accessibilité limitée de l'Esterel) existent également. Les randonneurs et autres utilisateurs du massif sont tenus à distance par le risque de piqure. Les risques de pollutions liés à l'agriculture ne concernent pas le massif mais les intrants provenant des apiculteurs doivent respecter la législation pour éviter les problèmes sanitaires (un registre d'élevage évalue les quantités et des contrôles sont réalisés).
Ainsi, dans la perspective de pérenniser la pratique, il sera nécessaire d'éviter la hausse du prix des emplacements, d'entretenir les sentiers pour faciliter la dispersion des ruches dans le massif et de faire en sorte que la coupe de callunes exploitées par les fleuristes reste limitée.
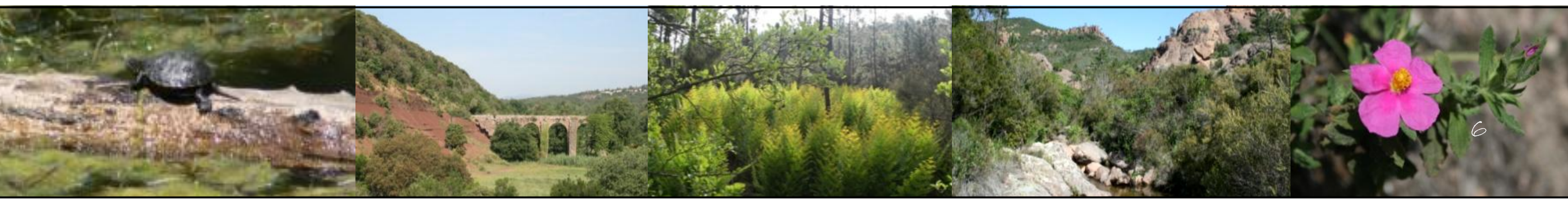
Enfin, il a également été proposé de développer l'image liée à Natura 2000 et de renforcer les actions de sensibilisation, notamment pour le jeune public.